

REGLEMENT

CONCOURS PHOTO 2013 ORGANISÉ PAR LE LIEN DES SAINT LAURENT

Article 1 : Organisation et date

LE LIEN DES SAINT LAURENT organise un concours de photographies entièrement gratuit se déroulant du 1er avril 2013 au 31 mai 2013, dans le cadre de la 16ème édition des *"Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins"*.

Les photos doivent être prises dans une des 16 communes du Pays Mornantais et pour thème : le « Patrimoine ROND »

- Le patrimoine rural (moulin et meule, capitelle ou bori(e), pigeonnier et colombier, lavogne, puits, fontaine, bassin...)
- Les éléments d'architecture (coupole, abside, rosace, oeil de boeuf, médaillon, cadran, vitraux...)
- Les savoir-faire et leurs outils (compas, tours de potier, à bois, rouet...)
- Mais aussi : roue, tonneau, pressoir, halle circulaire, tour, donjon, arène, bastide, labyrinthe...

Le participant s'engage dans le bulletin de participation à avoir pris connaissance du règlement et à le respecter. Son non respect entraînera l'annulation immédiate de la participation.

Article 2 : Conditions de participation et d'inscription au concours

Il est ouvert uniquement aux photographes amateurs, résidents ou non sur le pays Mornantais.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

Le concours est divisé en deux catégories: Les adultes et les enfants.

Les adultes entre en lice pour le « prix du jury adulte » et les enfants de moins de 16 ans pour le « prix du jury junior ».

Votre participation ne deviendra effective qu'après avoir rempli, signé et remis le bulletin de participation au LIEN DES SAINT LAURENT.

Article 3 : Modalités de participation et délais d'envoi

Chaque participant peut faire parvenir jusqu'à 3 photographies, sous format numérique, avant le 31 mai 2013 inclus. Les photos seront:

- Soit déposées dans la boîte à lettres du LIEN DES SAINT LAURENT 28, route de Mornant 69440 SAINT LAURENT D'AGNY
- Soit envoyées par mail à l'adresse suivante:

concoursphoto@liensaintlaurent.fr

Avant le 1er juin 2013.

Article 4 : Délibération et annonce des prix

Pour le «prix du jury adulte» et le «prix du jury junior», le jury sélectionnera les clichés et déterminera les 3 premières photos dans chaque catégorie.

La constitution de ce comité est réservée aux organisateurs et ne peut soulever aucune réclamation. Le jury n'aura accès à aucune information sur les candidats avant le résultat final. Le vote s'effectuera à la majorité. Les décisions du jury ne peuvent donner lieu à aucun recours.

Les lauréats et les participants seront invités à la cérémonie de remise des prix durant laquelle seront annoncés les gagnants.

Pour le «prix du public», le jury désignera quinze photos qui seront soumises au vote des visiteurs lors « DES JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS » les 15 et 16 juin 2013, dans la limite d'un vote par personne.

Les lauréats du prix du jury seront classés «hors concours» pour le prix du public.

Article 5 : Utilisation des photographies

Les photos seront conservées et feront l'objet d'une exposition qui se déroulera les 15 et 16 juin 2013, dans la chapelle SAINT VINCENT, dans le cadre « DES JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS ».

Les participants garantissent être titulaires des droits d'auteurs et accordent gracieusement l'utilisation des clichés fournis sans limite de temps. Celles-ci pourront être réutilisées par l'intermédiaire de différents outils de promotion du **Lien des Saint Laurent** (Site web, expositions, édition...). Aucune indemnisation ne peut être réclamée en retour. Chaque candidat accepte par avance la divulgation de son nom, prénom et commune de résidence.

Article 6 : Droit des tiers

Les participants devront garantir aux organisateurs que les photographies sélectionnées ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers (et notamment aux droits des personnes photographiées ou lieux privés) ayant obtenu de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations visées par le présent règlement. Un document est mis à votre disposition pour vous permettre de réaliser ces autorisations. En cas de contestation, de la part d'un tiers, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants sera engagée.

Article 7 : Modification ou annulation

LE LIEN DES SAINT LAURENT se réserve le droit d'annuler le concours photo si les circonstances l'exigent. Chaque participant sera alors averti et chaque cliché reçu sera restitué à son auteur.

LE LIEN DES SAINT LAURENT

28, Route de MORNANT 69440 - SAINT LAURENT D'AGNY

Tél : 04-78-48-21-34

concoursphoto@liensaintlaurent.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO

Catégorie : ADULTE ☐	ENFANT -16 ans ☐
Nom:.....	Adresse:.....
Prénom:.....	
Courriel:.....	Code postal:.....
Téléphone:.....	Ville:.....

☐ Je confirme avoir pris connaissance du règlement et à le respecter

Signature :

PHOTOGRAPHIE N° 1

Titre de la photo :
Description:

Commune et date du cliché:

PHOTOGRAPHIE N° 2

Titre de la photo :
Description:

Commune et date du cliché:

PHOTOGRAPHIE N° 3

Titre de la photo :
Description:

Commune et date du cliché: